

PRESIDENCE
JURYS DE VALIDATION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ARRETE N° 2023/00102

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R.613-33 à 37 ;
- Vu la convention de partenariat avec les lycées publics et privés sous contrat : inscription cumulative des élèves de CPGE en Licence 3

ARTICLE 1 :
ARRETE

Les jurys chargés de valider les études supérieures des Licences de l'UFR PHILLIA pour l'année 2022-2023 sont composés comme suit :

Mention de Licence (et parcours-type, le cas échéant)	Composition du jury
L3CINE 201 mention Arts du Spectacle parcours Cinéma	Président du jury : Olivier RENAUT Membre du jury : Marielle SILHOUETTE
L3THE 201 mention Arts du Spectacle parcours Théâtre	Président du jury : Olivier RENAUT Membre du jury : Marielle SILHOUETTE
L3HCAP 201 mention Humanités parcours Humanités classiques, arts et patrimoine	Président du jury : Olivier RENAUT Membre du jury : Véronique MERLIER
L3HUAS 201 mention Humanités parcours Humanités et arts du spectacle	Président du jury : Olivier RENAUT Membre du jury : Véronique MERLIER
L3HSH 201 mention Humanités parcours Humanités et Sciences Humaines	Président du jury : Olivier RENAUT Membre du jury : Véronique MERLIER
L3LIC 201 mention Lettres parcours Lettres, cultures et échanges internationaux	Président du jury : Olivier RENAUT Membre du jury : Fabrice MOULIN
L3LFFC 201 mention Lettres parcours Littératures française, francophone et comparée	Président du jury : Olivier RENAUT Membre du jury : Fabrice MOULIN
L3PHI 201 mention Philosophie	Président du jury : Olivier RENAUT Membre du jury : Judith REVEL

ARTICLE 2 :

Le jury de validation procède à l'examen du dossier du candidat et s'entretient avec lui au regard de ce dossier. Il vérifie si les acquis dont fait état le candidat correspondent aux aptitudes, compétences et connaissances exigées par le règlement du diplôme ou du titre postulé.

Par sa délibération, le jury décide de l'attribution (totale ou partielle) ou de la non-attribution du diplôme visé.

En cas de validation partielle, le jury précise les Eléments constitutifs (EC) ou Unités d'Enseignement (UE) de la troisième année de Licence qui devront être acquis ultérieurement en vue de l'obtention du diplôme postulé.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur de l'UFR PHILLIA, le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 26 juin 2023

Pour le Président, Philippe GERVAIS-LAMBONY
et par délégation, Madame la Vice-Présidente de la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire, Maglena JELEVA

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The signature is cursive and appears to read 'M. Gervais-Lambony'. The stamp is faint and partially obscured by the signature, but it contains some illegible text and a date.